Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260624-DEL2026_048-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	19
Votants	22

L'an deux mil vingt six
Le 24 juin
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire

Date de la convocation : 24 juin 2026

Présents : BERTET Audrey - BONPOIL Viviane - CANAUX Patricia – CHESNIN Nicolas - CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie - SIRLIN Isabelle

Absents excusés : ROUSSE Yannick donne pouvoir à SIRLIN Isabelle, DELAROQUE Eugénie donne pouvoir à HERVY Ludivine et Joël BOSC donne pouvoir à Stéphane PELLION

Madame Patricia CANAUX est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-48 – RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement annexé à la délibération et préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après délibération et vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 25 juin 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

MAIRIE DE SAINT-DOLAY
56130